



AuM

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

1. **Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (LIEN / RD 68) - Aménagement de la section RD 986 – RD 619 entre Saint Gély du Fesc et Bel Air - Avis de la commune sur le projet présenté à enquête publique unique par le Conseil Général de l'Hérault**

Le Conseil Municipal a réaffirmé son approbation du tracé retenu et a accompagné cet avis de sept propositions.

2. **Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (LIEN / RD 68) - Aménagement de la section RD 986 – RD 619 entre Saint Gély du Fesc et Bel Air - Avis de la commune sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**

L'assemblée a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à L214.-6 du code de l'Environnement du projet d'aménagement de nouvelle section du LIEN entre Bel Air et Saint Gély du Fesc.

3. **Traitement aérien des bois communaux contre la chenille processionnaire du pin par l'Office National des Forêts – Demande de subvention au Conseil Général de l'Hérault**

La modification de la délibération du 3 juillet 2014 relative à la demande de subvention au Conseil Général de l'Hérault pour le traitement aérien des bois communaux contre la chenille processionnaire du pin par l'Office National des Forêts est approuvée. La subvention sera donc versée directement au service comptable de l'ONF et sera expressément mentionnée sur la facture émise à notre attention. Le montant du traitement est également modifié, il est de 1 774,50 € HT au lieu de 1 647,75 € HT.

4. **Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public - assainissement**

Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public assainissement a été présenté.

5. **Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public - assainissement non collectif**

Une présentation au conseil municipal a été faite du rapport établi par le SMEA du Pic Saint Loup pour l'exercice 2013 du service assainissement non collectif.

6. **Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public - élimination des déchets**

Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été présenté.

**7. Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public - irrigation eau brute**

Il a été présenté au conseil municipal le rapport établi par le SMEA du Pic Saint Loup en charge de la compétence irrigation eau brute pour l'exercice 2013.

**8. Règlement de fonctionnement des services périscolaires : avenant n° 1**

Le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au règlement de fonctionnement des services périscolaires entré en vigueur le 2 septembre 2014.

**9. Accueil de Loisirs sans Hébergement « les Galopins » : modification du règlement de fonctionnement**

L'assemblée a autorisé les modifications du règlement de fonctionnement de l'ALSH « Les Galopins » et a décidé de son application immédiate.

**10. Bilan SAEML Belle Viste**

Le bilan 2013 de la SAEML « Belle Viste » a été présenté. Le résultat d'exploitation est de 125 799 € et le résultat net comptable de 7 456 €.

**11. Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Monsieur Montésinos Henri au cimetière de Valène**

Le Conseil Municipal a accepté la rétrocession à la commune de la concession perpétuelle référencée n°257, cimetière de Valène, moyennant le paiement à Madame MONTESINOS de la somme de 291 €.

**12. Personnel territorial : fourniture de repas à titre gratuit aux agents des accueils de loisirs périscolaires (A.L.P.) du midi**

Il a été décidé par le conseil municipal la fourniture des repas à titre gratuit aux agents de l'ALP du midi avec effet rétroactif au 2 septembre 2014.

**13. Personnel territorial : adhésion au contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires**

L'assemblée a accepté la proposition d'ALLIANZ (Assureur) / 2A2P (Gestionnaire) pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'adhésion pourra être résiliée chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

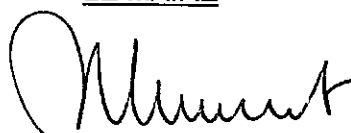
**14. Personnel territorial : modification du tableau des emplois**

Le nouveau tableau des emplois du personnel territorial a été adopté.

**15. Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE



Michèle LERNOUT